

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016

n°6

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 56

PRESENTS (43) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Jacques MELQUIOND, Anne-Florence BOURAT, Mohamed BEN EMBAREK, Françoise BRAUD, Hubert PREHER, Corine FARINEAU, Jacques DUMAS, Chantal PETIT, Evelyne AZIHARI, Béatrice ROUSSENQUE, Jean-Michel MEUNIER, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Françoise MERY, Pierre BARAUDON, Pierre BARAUDON, Yvon GANIVELLE, Jacky ROY, Monique CARDINEAUX, Françoise VASLIN, Jean-Paul BARBOT, Bernard BIET, Bernard HENEAU, Isabelle BARREAU, Jean-Claude BONNET, Annie DESPAS, Francis FAGES, Jacky GAUTHIER, Alain GUIMARD, Alain LAUMONIER, Christine PIAULET, Bruno SULLI, Marie Line CHABOT, Dominique GAUTHIER, Louis CLAVE, Gérard PEROCHON, Marylène FAVARD, Dominique MARTIN, Dominique CHAINE, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Jean-François DABILLY, marylène PONTHER, Patrick BLOSSIER

POUVOIRS (6) :

Laurence RABUSSIÉ, mandant a pour mandataire Maryse LAVRARD
Philippe MIS, mandant a pour mandataire Jean-Pierre ABELIN
Frédéric BRAILLARD, mandant a pour mandataire Mohamed BEN EMBARECK
Thomas BAUDIN, mandant a pour mandataire Jacques MELQUIOND
Gilles MICHAUD, mandant a pour mandataire Pierre BARAUDON
Myriam METAIS, mandant a pour mandataire Françoise MERY

EXCUSES (7) : Eric AUDEBERT, Marie-France TEXIER, Hindley MATTARD, Franck BONNARD, Jean-Pierre RENAULT, Sylvain THENAULT, Laurent BLIN

Nom du secrétaire de séance Jacky ROY

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Pacte d'actionnaires de la Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.)

La recapitalisation de la S.E.P. a été entreprise courant 2015, afin de donner à la société la capacité financière de relancer ses activités après une période marquée par une baisse notable du chiffre d'affaires, et de s'adapter dans le nouveau contexte que la loi NOTRe a institué pour les collectivités locales.

Après avoir approuvé l'évolution des statuts de la S.E.P. et sa recapitalisation dans le courant de cette année, par l'intégration au capital des avances en compte courant, il est maintenant proposé au conseil communautaire d'approuver le pacte d'actionnaires, ci-joint, qui vient sceller la recapitalisation entre la caisse des dépôts et consignations, Poitiers et la communauté d'agglomération, le Département de la Vienne, et Châtelleraudais et son agglomération.

VU l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 22 juin 2015 relative à la signature de la convention d'avance à intervenir lorsque les autres actionnaires auront statué sur leur participation, ainsi que les avenants pouvant s'y rapporter,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 27 juin 2016 relative à la modification de l'objet social de la S.E.P. et à l'augmentation de son capital social,

CONSIDERANT les décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2016, pour finaliser le projet de restructuration financière de la S.E.P.

Acquitté en PREFECTURE le 07/12/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016

n°6

page 2/2

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le pacte d'actionnaires, ci-joint.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 8.12.2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

